Nom Prénom …… lieu, date

Adresse

Tel

Mail

Objet : demande d’indemnité compensatrice de la CSG

Monsieur le Directeur d’Académie,

Vous n’êtes pas sans savoir qu’une indemnité compensatrice de la CSG a été instaurée en décembre 2017, visant à compenser la réduction de la rémunération des agents publics résultant de la hausse de la CSG à compter du 1er janvier 2018. Elle doit normalement être versée à tous les agents déjà sous contrat avant cette date.

Mais depuis sa création, son versement a subi des suspensions, puis a été arrêté. C’est mon cas puisque je n’ai plus perçu cette indemnité depuis le ……………………………….

Le ministère de l’Education nationale, dans une note datée du 26 octobre 2020, a rétabli l’indemnité compensatrice CSG pour les AESH.

Suite à vérification des délégués du personnel du SE UNSA, il s’avère que je remplis toutes les conditions pour en bénéficier.

Le versement de cette indemnité compensatrice doit être inscrit au contrat sous la forme d’une rémunération complémentaire. Celle-ci prend en compte la perte de mon pouvoir d’achat en tant qu’AESH estimée à 0,92% de ma rémunération brute globale.

**Sur les conseils de mon syndicat, je sollicite donc le rétablissement de cette indemnité compensatrice de la CSG et espère recevoir au plus tôt un avenant qui indiquera :**

– le montant de mon indemnité

– la majoration à laquelle j’ai droit au titre du versement rétroactif de l’indemnité compensatrice due pour les mois écoulés

Je me tiens à la disposition de vos services si nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes sentiments les plus respectueux.